

## Interreg FCRBE - MINUTES

### Plateforme Réemploi – Groupe de travail “Marchés publics et privés”

Date: 19/09/2019

Location: Brussels

Participants (Name + organization) : GT modéré par Michaël Ghyoot et Susie Naval

Naval Susie (Rotor), Ghyoot Michaël (Rotor), Touceda Maruxa (DDS+), Morales Frederic (Esher), Ons Pascal (E<sup>2</sup>=MC), Ooghe Victor (ULB), Mertens Marilyn (Bruxelles Environnement), Moulu Audrey (BMA), Bernair Corinne (Bruxelles Environnement), Escalier Alice (Administration Anderlecht), Beernaert Nicolas (Ville de Bruxelles), Marchal Gala (Ville de Bruxelles), Matton Elisabeth (Ville de Bruxelles), Tordoir Nathalie (Ville de Bruxelles), Holemans Sophie (Homegrade), Touiss Yasmina (MAD), Decaux Julie (Ecores), Uny Stéphanie (VDB), Heymans Renaud (Ressources), Holf Julien (CDR), Maercks Anne-Laure (Cenergie), Samin Pierre-Philippe (Twyce), Hallet Anne-Sohie (Galère sa), Kempeneers Hugues (CCBC).

<b>Author(s)</b> <i>(Name and organization)</i>	Susie Naval (Rotor)
<b>Link with project</b> <i>(WP/Activity/Deliverable)</i>	WP.T3 / Act 1 / Specifications methods / Workshop (WP Communication ou WP Long Term)
<b>Version</b>	
<b>Status of the document</b>	Approved
<b>Language</b>	Fr
<b>Annexes</b>	

# MINUTES

## **Confédération Construction : quelle est la vision des acteurs en ce qui concerne l'inventaire pré-démolition et le timing de son intégration dans le processus constructif ?**

Rotor mentionne que la question de l'inventaire des matériaux réutilisables n'est pas traitée au sein du document qui a été présenté en introduction. Ce dernier porte sur des méthodes permettant la remise en œuvre d'éléments de réemploi. La question de l'inventaire est par contre traitée dans un autre work package du projet ainsi que dans le Vade-mecum pour le réemploi hors-site de 2015.

Débat général sur les différences de points de vue. Il en ressort que pour qu'un inventaire pré-démolition en vue du réemploi soit efficace, ce dernier doit généralement être effectué le plus en amont possible et, si possible, joint au cahier des charges. Ceci permettra au maître d'œuvre de mieux définir ses ambitions et ses besoins, et à l'entrepreneur de l'intégrer dans sa réflexion globale concernant le projet.

## **ULB : Quelle cotation donner au critère du réemploi par lot / phase ou sur l'ensemble de l'opération (démolition – construction) ?**

Retour d'expérience des casernes d'Ixelles :

- Lots constitués selon les financements.
- Manque d'une note précise sur les ambitions au moment de la formulation des critères.

E<sup>2</sup>=MC : les scores pour le réemploi dans l'évaluation des critères doivent être plus fins que ceux appliqués aujourd'hui. Les marchés devraient combiner plusieurs moyens d'évaluation (montant en €, volume, émissions carbone évitées...). Il faudra également établir une échelle permettant de quantifier l'impact carbone.

Retour d'expérience d'un entrepreneur : sa réponse à un appel d'offre a eu les scores les plus élevés pour le critère du réemploi (et autres critères environnementaux), mais il n'a pas eu le marché à cause du critère du prix (pondéré à 60%).

- Ville de Bxl : sont parfois amenés à pondérer le critère prix à environ 20% de l'évaluation globale. Il est aussi possible de déterminer le prix soi-même (qui n'est alors plus un critère).
- La crainte récurrente de tous les acteurs est le risque d'une mauvaise estimation du prix des travaux. Pour cela il est bénéfique de travailler avec des ingénieurs expérimentés et d'inviter des entrepreneurs à participer au comité d'avis lors de la rédaction du marché, pour estimer en amont si certaines actions sont possibles ou non. Cela permet d'avoir des critères de circularité plus réalistes.

**Confédération Construction : Est-il possible de faire remonter l'entrepreneur au stade de la réflexion ? Car en matière de réemploi il est contraignant pour lui de n'avoir aucune marge d'initiative au moment des travaux.**

Cf paragraphe précédent.

Débat général sur les différences de point de vue entre le Maître d'Ouvrage public et l'entrepreneur : même si ce dernier a un intérêt économique, il reste tributaire de la demande créée par le MO. C'est à celui-ci d'exprimer clairement sa volonté, avec des critères d'attribution correspondant à ses priorités. Une ambition et un cahier des charges clairs ainsi qu'une bonne communication entre les différents acteurs restent une recette de réussite.

Retour d'expérience de la Ville de Bxl : les entrepreneurs ne se conforment pas ou mal aux clauses sociales, malgré l'insistance du MO. Crainte que ce soit la même chose avec les critères de réemploi.

- Confédération Construction : il s'agit d'une situation différente car les clauses sociales sont très déconnectées de la réalité des entrepreneurs. Les clauses en matière de réemploi demeurent des prescriptions techniques. Etant donné qu'il est composé en très grande partie de TPE, le secteur de la construction a besoin d'un accompagnement et d'informations poussées.
- Rotor : rappelle que l'équation « réemploi égale meilleur marché » doit être nuancée. La documentation de 60 projets conduits par Rotor (dans le cadre du volet « exemples » ajouté récemment sur Opalis) aboutit à la conclusion que, de manière générale, le réemploi ne représentera ni un surcoût ni nécessairement une réduction des coûts importante. En revanche, à prix équivalents, un produit de réemploi stimule une économie valorisant le travail plutôt que l'extraction des ressources.

**Ville de Bruxelles : Comment formuler des critères de sélection permettant d'avoir des architectes compétents en matière de réemploi sans être trop restrictif ? (peu d'équipes capables d'attester des références exigées)**

Retour d'expérience de la Ville de Bxl : n'a pas pu demander une note méthodologique lors de la phase de candidature car dans le cadre d'une procédure restreinte le travail de projection ne peut être demandé que lors de la deuxième phase.

Rotor : dans beaucoup de procédures de passation des marchés, la première phase sert à sélectionner 3 ou 4 candidats auxquels un travail plus approfondi sur le futur projet pourra ensuite être demandé dans une seconde phase. Les critères de sélection pour la première phase permettent en effet moins facilement de juger des compétences de l'équipe en matière de réemploi que lorsqu'on peut examiner une proposition de projet. Il est néanmoins possible de s'en faire une idée dans la mesure où cela peut se refléter dans les références, la composition de l'équipe, ou encore les notes d'intentions générales...

L'équipe du bouwmeester constate une montée des implications des architectes sur le sujet du réemploi, avec des réponses de plus en plus claires et complètes de leur part. Concernant les références, il est recommandé de rechercher la qualité architecturale des projets précédents plutôt que des réalisations intégrant spécifiquement avec du réemploi.

Rotor et E<sup>2</sup>=MC : dans la mesure où le sujet du réemploi est encore en développement, il peut être contre-productif de demander des références abouties. Cela risque de bloquer la démarche d'opérateurs volontaires qui se lancent dans ce domaine ou d'opérateurs qui sont en cours de finalisation de projets intégrant du réemploi. Par rapport à cela, il est possible d'être plus inclusif dans les critères d'évaluation, en tenant compte par exemple des formations suivies par les candidats ou leur implication dans des projets de recherche. Lors de la deuxième phase le Maître d'Ouvrage est invité aussi à demander un échantillon des potentiels plutôt qu'un projet définitif. La créativité et la capacité à s'adapter au cours de l'évolution du projet seront donc des critères plus déterminants que les références en matière de réemploi.

**Centre de la Mode et du Design : quid des recherches sur l'éco-design des matériaux, afin qu'ils soient récupérés plus tard ? L'effort sur les matériaux existants ne suffit pas, il faut envisager le réemploi sur le très long terme.**

Rotor : tout à fait d'accord mais attention à ne pas décaler le débat, car ce discours a abouti sur certains territoires à des politiques du "bouton reset" ("on recommence tout à zéro pour que ce soit parfait"), pour la construction de bâtiments faciles à démanteler, mais sans effort sur les pratiques actuelles. Or pour que les acteurs de la construction soient exemplaires dans le futur il faut changer les pratiques aujourd'hui, d'autant plus que le gisement actuel en matière de matériaux de réemploi est bien trop important pour être négligé.

En parallèle de nombreux travaux sont en cours sur le sujet donc celui-ci n'est pas laissé de côté : futur projet de recherche chez Rotor, groupe de recherche en France sur la démontabilité, projet BAMB, projet VAAM, travaux de la VUB et de l'ULB...

**Existe-il déjà des structures qui font des inventaires ?**

Rotor : oui de nombreuses structures existent, c'est généralement l'une des compétences des AMO réemploi. Certains MO le font eux-mêmes. De même, des architectes sont souvent en mesure de dresser ces inventaires.

E=MC<sup>2</sup> : attention car certaines structures effectuent les inventaires ne tenant compte que des filières existantes, c'est-à-dire qu'ils ne prêteront attention qu'aux matériaux assurés d'être repris par un revendeur. Ils ne tiendront pas compte de matériaux aujourd'hui non présents sur le marché du réemploi, mais dont l'état ou les caractéristiques particulières justifieraient une récupération.

**BE : quelle pertinence aujourd'hui des labellisations et certifications des matériaux issus du réemploi ?**

Rotor : cette question fait l'objet d'un travail dans le cadre du projet FCRBE (création d'un label « *truly reclaimed* »). Il est orchestré par Salvo, un partenaire anglais, qui constate qu'aujourd'hui de plus en plus de "faux matériaux de réemploi" sur le marché.

A part cela il n'existe pas actuellement de label spécifique, même si certains labels prennent en compte le réemploi dans l'estimation de l'empreinte carbone de la construction (mais sans le rendre déterminant) : E+C- en France, *Der Blaue Engel* en Allemagne...